Communauté de Communes
« VAL ET PLATEAU D'ARDENNE »
6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI
Tél : 03.24.54.59.12 - Fax : 03.24.53.25.89
E-mail : val.plateau.dardenne@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ET PLATEAU D'ARDENNE

28 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt huit janvier, à 19 h 30, s'est réuni à la maison des Syndicats Intercommunaux du Plateau de Rocroi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val et Plateau d'Ardenne, dûment convoqué par courrier individuel en date du 18 janvier 2010, par Monsieur Michel SOBANSKA, Président.

ETAIENT PRESENTS (40) :

ARREUX	***M. Robert COLSON et M. Robert-Daniel LANFRANCHI***
BLOMBAY	***M. Daniel BLAIMONT***
BOURG FIDELE	***M. Eric ANDRY et M. Franck BAUDOIN***
CHILLY	***Mme Maryline WAROQUIEZ et M. Jean-Claude CHANTRAINE***
ETALLE	***M. Jean-Louis SWARTVAGHER***
GUE D'HOSSUS	***M. André LIEBEAUX***
HARCY	***M. Joël RICHARD et M. Jean-Louis PISSEVIN***
LAVAL MORENCY	***M. Jean MOKROS et Mme Mariannick TATON***
LONNY	***M. Benoît COLSOULLE***
MAUBERT-FONTAINE	***M. Pascal BRACHET et M. Christian MOUGIN***
	Mme Aude LE CALVEZ *suppléante de M. Dany BRESSY*
MONTCORNET	***M. Régis DEPAIX***
REGNIOWEZ	***M. Jean-Yves LAGNEAUX et M. Rémy BOQUILLET***
RENWEZ	***M. Jean-François THIERY, M. René CLABAUT, M. Michel DOYEN***
RIMOGNE	***Mme Noëlle DEVIE, M. Jean-Luc PINNETERRE***
	M. Bruno DAUDHUI
ROCROI	***M. Michel SOBANSKA, M. Denis BINET et M. Patrice GERMAIN***
	M. Patrice PETIT *suppléant de Mme Corinne GUERRIER*
SURY	***M. Patrice RAMELET et M. Gérald MALHOMME***
TAILLETTE	***M. André BERNARD et M. Christian MICHAUX***
LE CHATELET S/SORMONNE	***Mme Marie-Christine TESSARI et M. Robert PORTEBOIS***
SEVIGNY-LA-FORET	***Mme Maryse COUCKE et M. Bruno PETITDAN***
TREMBLOIS-LES-ROCROI	***M. Jacques MAINNEMARRE et Mme Sandrine FENAT***

Titulaires en exercice :	*51*
Membres présents :	*40*
Absents excusés et représentés:	*2*
Absents excusés et non représentés	*6*
Absents non excusés :	*5*
Pouvoirs :	*2*

ABSENTS EXCUSES (8) :

BLOMBAY	***Mme Claudine GUINY***
ETALLE	***Mme Nancy AMANI*** *ainsi que sa suppléante Mme Marie Anne LELONG*
HAM LES MOINES	***M. Daniel KOSTUS*** *ainsi que son suppléant M. Marcel PIERLOT*
HOULDIZY	***M. Gérard CALVI,*** *ayant donné pouvoir à M. Robert COLSON*
	M. Roger GASPARETTO, *ayant donné pouvoir à M. R-Daniel LANFRANCHI*
LONNY	***M. Régis GILLOUX*** *ainsi que son suppléant M. Thierry SOHET*
MAUBERT-FONTAINE	***M. Dany BRESSY*** *remplacé par Mme Aude LE CALVEZ*
ROCROI	***Mme Corinne GUERRIER*** *remplacée par M. Patrice PETIT*

ABSENTS NON EXCUSES (5) :

GUE-D'HOSSUS	***M. Jean DESPREZ***
HAM LES MOINES	***Mme Noëlle TISSOUX***
MONTCORNET	***M. Guy MONEDIERE***
SAINT-MARCEL	***M. Serge HAMAIDE et M. Daniel THIEBAUX***

Etait également excusé ***Monsieur Jean-François WAILLE,*** *Receveur Syndical.*

Assistaient également à la réunion ***Madame Annie JACQUET****, Attachée Territoriale,* ***Madame Magali SATABIN et Madame Carole DISTAVE****, Adjoints Administratifs.*

Est nommé secrétaire de séance, Monsieur Christian MICHAUX, délégué de la commune de Taillette.

40 membres étant présents et le quorum étant à 26, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Gérard CALVI d'Houldizy a donné pouvoir à Monsieur Robert COLSON.
Monsieur Roger GASPARETTO d'Houldizy a donné pouvoir à M. Robert-Daniel LANFRANCHI.

Le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2009 est accepté à l'unanimité des membres présents sans rature ni adjonction.

L'ordre du jour de cette réunion est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

I. COMPOSITION DU BUREAU :

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur André LIEBEAUX, Président de la Commission Administration Générale et Juridique :

Monsieur LIEBEAUX informe l'Assemblée que la composition du Bureau n'est pas légalement instituée suite à l'adhésion des trois nouvelles communes qui sont Le Chatelet-Sur-Sormonne, Tremblois-Les-Rocroi et Sévigny-La-Forêt et suite à la population de Maubert-Fontaine qui dépasse désormais les 1 000 habitants. Conformément aux statuts, il manque des délégués à ce Bureau. Monsieur LIEBEAUX rappelle l'article 8 des statuts relatif à la constitution du Bureau :

- *Le Président,*
- *Les 6 vice-présidents,*
- *Des membres délégués élus par le Conseil Communautaire selon les strates de population suivantes :*

- *41% des délégués des communes de 0 à 500 habitants* (soit 12 délégués)
- *24% des délégués des communes de 501 à 1 000 habitants* (soit 2 délégués)
- *35% des délégués des communes de + de 1 001 habitants* (soit 5 délégués)

Afin de respecter les statuts, il manque donc 3 délégués des communes de 0 à 500 habitants et 1 délégué des communes de plus de 1 001 habitants.

Monsieur Jacques MAINNEMARRE de Tremblois-Les-Rocroi, Madame Marie-Christine TESSARI de Le Châtelet-Sur-Sormonne, Monsieur Bruno PETITDAN de Sévigny-La-Forêt et Monsieur Christian MOUGIN de Maubert-Fontaine se proposent pour faire partie du Bureau.

Monsieur le Président propose que les communes de Lonny et Bourg-Fidèle soient représentées par Messieurs Régis GILLOUX et Eric ANDRY qui assisteront aux réunions de Bureau en qualité de membres consultatifs.

La composition du Bureau est proposée comme suit :

Président	:	*Monsieur Michel SOBANSKA*	
Vice-Présidents	:	*Monsieur Jean-François THIERY*	
		Madame Noëlle DEVIE	
		Monsieur Patrice RAMELET	
		Monsieur Patrice GERMAIN	
		Monsieur Régis DEPAIX	
		Monsieur Jean MOKROS	
Membres	:	*Monsieur Jean-Louis SWARTVAGHER*	*(Etalle)*
		Monsieur Michel DOYEN	*(Renwez)*
		Monsieur André LIEBEAUX	*(Gué-d'Hossus)*
		Monsieur Robert COLSON	*(Arreux)*
		Monsieur Daniel BLAIMONT	*(Blombay)*
		Monsieur Jean-Claude CHANTRAINE	*(Chilly)*
		Monsieur Daniel KOSTUS	*(Ham-les-Moines)*
		Monsieur Joël RICHARD	*(Harcy)*
		Monsieur Gérard CALVI	*(Houldizy)*
		Monsieur Jean-Yves LAGNEAUX	*(Regniowez)*
		Monsieur Daniel THIEBAUX	*(Saint Marcel)*
		Monsieur André BERNARD	*(Taillette)*
		Monsieur Denis BINET	*(Rocroi)*
		Monsieur René CLABAUT	*(Renwez)*
		Monsieur Jean-Luc PINNETERRE	*(Rimogne)*
		Monsieur Jacques MAINNEMARRE	*(Tremblois-Les-Rocroi)*
		Madame Marie-Christine TESSARI	*(Le Chatelet-Sur-Sormonne)*
		Monsieur Bruno PETITDAN	*(Sévigny-La-Forêt)*
		Monsieur Christian MOUGIN	*(Maubert-Fontaine)*
Membres consultatifs		*Monsieur Régis GILLOUX*	*(Lonny)*
		Monsieur Eric ANDRY	*(Bourg-Fidèle)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à la majorité des membres présents, la composition du Bureau énoncé ci-dessus.

37 VOIX POUR
4 OPPOSITIONS (MM. COLSON, LANFRANCHI, CALVI et GASPARETTO)
1 ABSTENTION (M. DEPAIX)

II. MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur André LIEBEAUX, Président de la Commission Administration Générale et Juridique informe l'Assemblée de la réunion de sa commission en date du 18 janvier dernier au cours de laquelle la modification des statuts a été étudiée et acceptée. Il propose cette modification à l'ensemble des délégués comme suit :

Article 8 : BUREAU

Le Bureau de la Communauté de Communes est composé :

- *D'un Président*
- *De vice-présidents, dont le nombre sera fixé par le Conseil Communautaire*
- *De membres délégués* : les membres délégués au Bureau sont élus par le Conseil Communautaire : 1 délégué par commune adhérente.

Monsieur COLSON demande que soit indiquée dans les statuts, l'obligation de réunions de bureau. Il lui est répondu que cela ne peut être exposé que dans le règlement intérieur.

Monsieur DEPAIX demande si cette modification suit la réforme sur la représentativité des Bureaux. Monsieur Le Président répond que la loi n'est pas votée, il faut attendre encore quatre ans.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Communautaire accepte la modification des statuts comme énoncée ci-dessus.

Conformément à l'article L.5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette modification de statuts. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

38 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS (MM. COLSON, LANFRANCHI, CALVI et GASPARETTO)

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

La parole est donnée à Monsieur RAMELET qui explique la principale réforme de la suppression de la Taxe Professionnelle ; cette suppression a pour objectif de restaurer la capacité des entreprises à investir, à conquérir de nouveaux marchés et à embaucher afin que l'économie puisse renouer avec la croissance.

L'impôt économique nouveau est scindé en deux parts :

1. *La cotisation foncière des entreprises (CFE) : recyclage de l'actuelle part foncière de la TP, avec une modification mineure. Les valeurs locatives industrielles font l'objet d'un abattement spécifique de 30 %. L'intégralité de la CFE reviendra au bloc communal.*
2. *La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : véritable impôt local qui préservera le lien entre l'entreprise et le territoire et participera à la solidarité des territoires. Elle est théoriquement due par toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €, calculée au taux 1,5 %, et répartie entre régions (25 %), départements (48,5 %), et bloc communal (26,5 %).*

Monsieur Le Président rappelle que les collectivités n'auront plus à voter les taux de TP. Dans le cadre des cette réforme, les communes perdantes seront compensées ; cela permet d'espérer que les collectivités voient leurs ressources maintenues. Il précise que le produit de la TP 2009 sera versé aux collectivités pour 2010.

A partir de 2011, il y aura un fond de péréquation d'un montant similaire, mais c'est incertain. Monsieur Le Président espère avoir des éléments pour le Budget Primitif car les chiffres ne sont pas précis ; s'il le faut, le Conseil Communautaire peut être reculé jusqu'au 15 avril.

Concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières, en 2010 elles continuent d'être perçues par les bénéficièrent actuels ; à compter de 2011, le département ne sera plus destinataire des produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

IV. PROJET DE POLES DE SANTE :

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur THIERY qui émet le souhait d'arrêter de parler constamment du sujet « Ordures Ménagères » et constate avec intérêt que les points précédents ne s'y rapportent pas.

Il fait part d'un projet de pôle de santé en réflexion sur la commune de Rimogne par Madame DEVIE, maire de Rimogne ; selon lui, face à l'inquiétude sur l'avenir des professions médicales, il est dommage d'engager seul une action telle que celle-ci alors qu'elle peut être réfléchie et réalisée d'un point de vue communautaire. Une extension de 4 pôles au total sur le territoire, à savoir Rimogne, Maubert-Fontaine, Renwez et Rocroi permettrait d'avoir un tissu bien maillé des services de santé.

La parole est donnée à Madame DEVIE, Vice -présidente de la commission économique et touristique.

Dans le cadre des orientations budgétaires et des futurs investissements, elle présente un projet qui pourrait être pris en charge par la Communauté de Communes, à savoir la construction de 4 pôles de santé, dans le cadre de l'aménagement du territoire, afin de pouvoir faire face à la désertification et au manque de médecins dans un avenir proche, mais aussi de services para-médicaux qui dans quelques années vont manquer sur tout notre territoire.

Monsieur THIERY ajoute que si la population est en augmentation sur notre territoire, c'est que l'on propose des services aux personnes ; si ces services sont retirés petit à petit, la population se dégradera. Il est clair que les médecins ne veulent plus investir dans des cabinets.

Au niveau du SINOA, un lancement d'ORAC et d'OPAH sont en cours ; avec l'accord de la Région, cela permettra aux artisans de les aider dans le cadre de leurs investissements.

Monsieur COLSON d'Arreux, informe que son courrier ne va pas à l'encontre du projet mais qu'il exprime son mécontentement de voir des articles dans la presse qui parlent de projets communautaires non évoqués lors des réunions de conseil communautaire. Il évoque par ailleurs le projet des bâtiments relais qui avait été proposé et qui n'a pas abouti ; c'est pourquoi, il faut bien étudier les dossiers avant de mettre en place des projets.

Madame DEVIE précise que le projet d'un pôle de santé était initialement un projet de Rimogne, puis lors de la réunion des Vice-Présidents qui s'est tenue le 11 janvier dernier, il a été proposé que ce projet soit porté par l'Intercommunalité, c'est pour cela qu'il n'a pas encore été évoqué en Conseil Communautaire.

Elle précise que le but est d'offrir aux grandes communes de la Communauté de Communes un endroit qui offrira des locaux modernes et surtout un regroupement de services, fortement recherché aujourd'hui par les jeunes professionnels qui veulent s'installer mais qui ne veulent plus investir. C'est le seul moyen de garder nos services.

Monsieur THIERY dit qu'il y a urgence, mais qu'il ne faut pas se lancer dans des projets sans études sérieuses au préalable.

Monsieur Le Président ajoute qu'une étude a été réalisée sous l'autorité du Conseil Régional, sur les zones où il risquait d'y avoir rapidement des problèmes de pénurie médicale.

Monsieur RAMELET pose la question de savoir si la Communauté de Communes a la compétence pour porter le projet.

Il lui est répondu que les professions de santé peuvent se classer dans la compétence économique.

Monsieur RAMELET ne souhaite pas s'avancer sur le projet avant que la Commission économique n'y ai travaillé et qu'une étude ai été réalisée.

Monsieur GERMAIN prend la parole ; sur la commune de Rocroi, un certain nombre d'idées ont été évoquées, et il faut raisonner en aménagement du territoire ; si la Communauté de Communes reprend ce projet à son compte, ce n'est plus le projet de Rimogne.

Monsieur RAMELET ajoute que c'est le premier projet qui verrait le jour sans augmentation des taux puisque les subventions seraient de l'ordre de 80 % : ceci permettrait de se constituer des réserves foncières.

Monsieur MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine pense également qu'il faut bien étudier le fond de concours de la commune qui reçoit le projet.

Monsieur DEPAIX souhaite intervenir, tout d'abords pour rebondir sur plusieurs points qui viennent d'être évoqués :

Selon lui, nous ne sommes pas encore à la désertification médicale : dans certains départements de France, il faut faire 80 kms avant d'avoir un médecin généraliste.

La partie finances est un aspect important qu'il faudra évaluer et mesurer avec précisions.

Il est certes important de bien veiller au bon niveau de service médical pour notre territoire et ses populations mais il faut être vigilant en terme d'équilibre financier avec nos activités de production, qu'il n'y ait pas de décalage.

Il pense que ce sont plutôt les activités de production, créatrices de richesses, qui attirent les services, et est surpris de l'affirmation contraire de Madame DEVIE, qui a développé une entreprise.

Il faut faire attention que les projets personnels ne deviennent des projets communautaires.

Monsieur SWARTVAGHER de Etalle est d'accord sur les problèmes de pénurie des services médicaux dans l'avenir, mais se demande pourquoi créer une structure pour des professions que sont déjà installées ; selon lui, le projet doit être vu pour des professions médicales qui ne sont pas implantées sur le secteur.

Monsieur CLABAUT de Renwez revient sur les zones artisanales qui, selon lui, sont en grand nombre dans le secteur mais ne se remplissent pas. Pour lui, ce programme de santé est par conséquent plus intéressant.

Monsieur Le Président répond : l'ORAC est une opération intéressante pour l'artisanat et qu'il faut être réactif pour accueillir des artisans qui veulent s'installer.

Monsieur DEPAIX dit qu'il s'agit non seulement de « remplir les zones industrielles, mais aussi les bâtiments. Selon lui, les Ardennes perdent des habitants mais aussi les jeunes les mieux formés ; il est d'accord avec Monsieur le Président, à savoir que notre population vieillit ; Il se demande qui restera pour financer les services.

Pour lui, la seule action forte qui doit être engagée, c'est la création d'emplois de production de richesses pour maintenir les jeunes dans les Ardennes.

Le projet de pôle de santé étant déjà engagé sur Rimogne, Madame DEVIE propose de commencer par Rimogne, qui sera une première tranche, et de faire un diagnostic des besoins par territoire afin de travailler sur les endroits prioritaires.

Elle présente globalement le projet établi sur Rimogne, à savoir, un bâtiment de 380 m^2 avec une estimation des travaux de l'ordre de 615 000 € H.T. ; un bâtiment existant doit également être démoli.

Monsieur DOYEN fait remarquer que si une convention est mise en place avec le corps médical, des subventions peuvent certainement être accordées au corps médical.

Monsieur COLSON souhaite qu'un diagnostic du territoire soit établi avant de lancer quoi que ce soit.

Monsieur Le Président répond qu'une étude du CESR a été réalisée à ce sujet.

Suite aux explications données sur l'idée d'un projet commun de construction d'un pôle de santé sur la commune de Rimogne,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire donne un accord de principe pour ce projet afin d'étudier tous les paramètres possibles à sa réalisation.

Madame DEVIE réunira prochainement et la Commission Finances et la Commission Economique pour analyser la marche à suivre et le planning de travail.

42 VOIX POUR dont 2 Pouvoirs

V. SPANC CAHIER DES CHARGES :

La parole est donnée à Monsieur DEPAIX, Vice-Président délégué de la commission « Assainissement et SPANC » qui précise d'abord que ce point ne fait pas l'objet de décision ce soir.

Il informe l'assemblée que la commission chargée de l'assainissement s'est réunie plusieurs fois pour préparer ce document très technique, et profite de ce moment pour les remercier de leur contribution et de leur assiduité.

Ce projet, très « costaud » juridiquement a été adressé au service du Conseil Général des Ardennes, à l'attention de Monsieur Demarthe pour examen.

En effet, pour mémoire, le conseil communautaire a décidé de donner mandat au président pour signer une convention d'assistance technique et administrative pour l'assainissement non collectif.

Monsieur Demarthe a répondu ce jour que ce document sera examiné avec lui dans les prochains jours. Monsieur DEPAIX propose aux membres de la Commission, la date de réunion du 19/02 au matin pour ce réunir.

Monsieur Doyen demande quelles sont les compétences exactes de la Communauté de Communes en matière d'Assainissement.

Il lui est répondu collectivement que la Communauté de Communes a toutes les compétences du Spanc, y compris la possibilité d'effectuer les entretiens /vidanges si le propriétaire le souhaite. Cette disposition a été prévue de manière à simplifier les processus et répondre à l'attente notamment des personnes agées.

Monsieur Richard demande également quand sera lancé un diagnostic étant donné que toutes les communes ont désormais leur zonage.

Il lui est répondu qu'à ce jour la Communauté de communes a simplement les compétences études.

Dans ce cadre, la commission travaille actuellement, en collaboration avec Madame Delavie de l'Agence de Bassin Rhin et Meuse, sur un projet de convention d'assistance à maitrise d'ouvrage, reprenant l'étude diagnostic afin de définir les meilleurs schémas possibles d'assainissement collectif, en terme de qualité et de regroupement de réseaux.

Il est rappelé à l'assistance le document élaboré par la commission, traçant les dates d'échéances de l'assainissement non collectif et celles connues à ce jour pour le collectif.

VI. EVOLUTION DU DOSSIER CONCERNANT LA DEMANDE DU SMICTOM POUR L'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE RENWEZ PAR DES COMMUNES NON ADHERENTES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

A ce sujet, Monsieur RAMELET informe l'assemblée que des courriers ont été effectués récemment afin de relancer la Préfecture et les Services Fiscaux. A l'heure actuelle, le dossier est en suspend par manque d'éléments précis.

VII. CHOIX DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES ET LE LANCEMENT DU NOUVEAU MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Rapporteur : Monsieur Patrice GERMAIN

Le marché de collecte des déchets ménagers arrivant à son terme le 31 mai 2010, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études afin de rédiger le cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offre pour le nouveau marché.

Monsieur Patrice GERMAIN présente à l'Assemblée les deux offres de prix reçues ce jour des Bureaux d'Etudes OMNIS Conseil Public d'Epernay et AUSTRAL Ingénierie de Reims : pour la même prestation, l'offre du Bureau d'Etudes AUSTRAL Ingénierie s'élève à 15 129,40 € T.T.C., et l'offre du Bureau d'Etudes OMNIS Conseil Public s'élève à 5 202,60 € T.T.C.(+ éventuelles options : 400 € supplémentaires pour la présence d'un consultant lors de l'ouverture des plis, 2 000 € supplémentaires en cas de marché infructueux + 400 € par réunion assurée).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre du Bureau d'Etudes OMNIS Conseil Public pour la somme de 5 202,60 € T.T.C., avec option(s) si besoin est. Le Président est autorisé à signer tout document s'y afférent.

42 VOIX POUR dont 2 Pouvoirs

VIII. LANCEMENT D'UN NOUVEAU MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Rapporteur : Monsieur Le Président

Le marché de collecte des déchets ménagers arrivant à son terme le 31 mai 2010, il est nécessaire de relancer un nouveau marché pour l'ensemble des lots, à savoir pour la collecte des déchets ultimes et le sélectif en porte-à-porte, la collecte des colonnes d'apport volontaire du verre, la collecte des déchets divers en déchèterie et la collecte des déchets dangereux en déchèterie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire décide de lancer un appel d'offre pour le nouveau marché de collecte qui prendra effet à compter du 1er juin 2010. Le Président est autorisé à signer tout document s'y afférent.

42 VOIX POUR dont 2 Pouvoirs

IX. DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES INSTANCES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU NORD-OUEST ARDENNAIS :

Rapporteur : Monsieur Le Président

Il est nécessaire de nommer une personne pour représenter la Communauté de Communes au sein des instances de l'office de tourisme intercommunautaire du nord-ouest ardennais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire nomme :

Titulaire : Monsieur Joël RICHARD
Suppléant : Monsieur Patrice GERMAIN

42 VOIX POUR dont 2 Pouvoirs

X. QUESTIONS DIVERSES :

1. Problèmes de collecte avec le prestataire de collecte SITA-DECTRA :

Monsieur Le Président informe l'assemblée que des problèmes de collecte des ordures ménagères ont eu lieu récemment pendant la période des intempéries. Le prestataire n'a pas collecté certains secteurs du territoire alors que les routes étaient jugées praticables. Plusieurs courriers lui ont été adressés et des pénalités financières vont lui être appliquées.

Il souhaite que dans le nouveau cahier des charges, les pénalités soient revues scrupuleusement afin qu'il n'y ai pas de contestation possible de la part des prestataires.

2. Relance des impayés de la REOM :

Monsieur Le Président fait part du courrier de Monsieur BLAIMONT souhaitant ne plus s'investir dans les relances des impayés de la redevance pour sa commune. Il estime que c'est le rôle de la Communauté de Communes et que des frais sont facturés pour cela.

Néanmoins, les impayés s'accumulent ; le montant des impayés est à ce jour de l'ordre de 70 000 €. Il faudrait que le SMICTOM puisse laisser le libre choix aux communes.

Monsieur COLSON répond que le budget renfloue également les personnes à la TEOM.

SEANCE LEVEE A 22H15

Ainsi fait et délibéré,

Suivent les signatures,
Le Président,
M. SOBANSKA